

LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Angers Loire Métropole et les communes de l'agglomération agissent pour la maîtrise de l'énergie. Les bâtiments communaux (écoles, salles de sport, ...), sont d'importants consommateurs d'énergie (chauffage, eau, ...). De nombreuses initiatives permettent d'agir avantageusement sur les consommations.

Eclairage public



PLACE DES JUSTICES :
21 LANTERNES LED
DEPUIS 2013

Toutes les communes de l'agglomération remplacent progressivement les lampes des candélabres par des systèmes plus performants et économes.

Exemples :

- La Ville d'Angers remplace annuellement 400 à 500 luminaires. 243 000 KWH ont ainsi été économisés entre 2013 et 2014.
- Adaptation ou utilisation de technologies innovantes sur la flotte de bus d'Angers Loire Métropole afin de réduire leur consommation et ainsi de baisser leur émissions de gaz à effet de serre
- Suppression nocturne de l'éclairage public ou limitation de la durée d'éclairage dans différentes communes de l'agglomération,



BIOWATTS

Les bâtiments communaux

Toutes les communes mettent en place des actions pour la maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux (diagnostic, suivi des consommations, évolution du chauffage, isolations, ...).

Exemples :

- Après une baisse des consommations de chauffage de 10% dans les bâtiments de la Ville d'Angers à rigueur climatique équivalente, l'année 2014 a été une année charnière avec notamment le développement des raccordements de bâtiments à des réseaux de chaleur,
- Suivi général des consommations d'eau, de gaz et d'électricité et travaux sur les bâtiments communaux, comme à La Meignanne (isolation, changement de menuiseries, programme pour le chauffage, pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école publique, ...).

Le développement des énergies renouvelables et de récupération

Quelques exemples :

- Récupération d'énergie sur les eaux notamment des bassins à la piscine Jean Bouin en 2015
- Trois réseaux collectifs de chaleur à Angers (Roseaie, Hauts de Saint Aubin et Orgemont) permettant à la ville d'Angers d'avoir un mix énergétique alimenté à partir de 21% d'énergies renouvelables. Exemple : chaufferie bois de Bio-Grand Pigeon, Monplaisir) et un en préparation (Belle Beille).



RÉSEAU DE CHALEUR

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

Créée en 2013, l'ALEC est un guichet unique pour les particuliers, les collectivités et les entreprises qui souhaitent engager des actions innovantes en matière d'énergie et de climat.

Ses missions : conseiller, informer et accompagner les particuliers,

les collectivités et les entreprises (actions d'information et de sensibilisation pour les particuliers et développement d'actions spécifiques pour les entreprises, actions à destination du grand public des territoires des communes de l'agglomération, ...)

L'ALEC regroupe plus de 45 partenaires, et anime depuis 2015 la plateforme « Mieux chez moi » d'accompagnement pour la rénovation et l'amélioration thermique de votre habitat.

Membres du bureau de l'ALEC : Angers Loire Métropole, association Alisée, ERDF, EDF, SOREGOR, Chambre de commerce.

Agence Locale de l'Energie et du Climat du territoire d'Angers Loire Métropole
8 place Freppel, ANGERS
Tel. : 02 41 31 40 51 - www.alec49.fr

Pour la plateforme Mieux chez moi
Tel. : 02 41 43 00 00



PRÉSERVATION

DE LA BIODIVERSITÉ

Les questions du climat et de la biodiversité sont extrêmement liées. En effet la biodiversité est à la fois :

- subordonnée au climat : elle s'adapte aux différentes conditions climatiques et est aussi menée par les événements climatiques extrêmes (sécheresses, incendies, inondations, ...)
- un moyen d'adaptation au changement climatique : la présence d'une végétation diversifiée et importante peut influencer sur le climat au niveau local (captation de carbone, diminution de la température, limitation du ruissellement, ...)

L'Agenda 21 Biodiversité

Angers Loire Métropole a adopté en janvier 2014 son Agenda 21 Biodiversité, conscient d'avoir la responsabilité, sur son territoire, de sites exceptionnels du point de vue de l'écologie et de la biodiversité. Ce projet global de lutte contre **la perte en biodiversité se compose de 62 actions à mettre en œuvre entre 2014 et 2020. Il a pour objectifs :**

- La conservation et la gestion écologique de la nature sauvage, ordinaire, remarquable et cultivée
- Le maintien et la création de continuités écologiques en faveur de la biodiversité
- L'adaptation du territoire et de sa biodiversité aux changements (climat, nouvelles méthodes d'agriculture, urbanisation...)
- Le partage de la connaissance sur la biodiversité, le territoire et ses fonctionnalités
- La préservation du bien-être et du bien vivre des habitants de la métropole

Cet Agenda 21 Biodiversité a été labellisé parmi 20 lauréats de la Stratégie Nationale Biodiversité en octobre 2014.



ILE SAINT-AUBIN



PARC DE BALZAC



JARDIN BIO